

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 29 mars 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/03/2024

Présents : 14

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 5

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Représentés : Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Jean-Louis LAFABRIE par Jean-Luc FALIP, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Catherine SONZOGNI par Jean ARCAS

Abstentions : 0

Présents non votants :

Excusés : Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents :

Objet: Développement Durable et Transition Énergétique : convention de partenariat entre Hérault Energies et le Pays Haut Languedoc et Vignobles

Au travers de la mission Développement Durable et Transition Énergétique, le Pays Haut Languedoc et Vignobles mène différentes actions en lien avec le syndicat d'énergie départemental Hérault Énergies :

- Service de Conseil en Énergie Partagé
- Accompagnement à l'extinction nocturne de l'éclairage public
- Élaboration du Plan de Mobilité Simplifié intégrant le schéma d'aménagement des « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques ».

Un travail de coordination étroit est élaboré entre les deux structures afin d'assurer une articulation entre les programmes et les dispositifs. Dans ce cadre, un projet de convention de partenariat a été établi en concertation :

- Les engagements du Pays Haut Languedoc et Vignobles :
 - Assurer une collaboration étroite avec Hérault Énergies afin de garantir un aiguillage optimal pour la faisabilité des projets des collectivités
 - Informer les communes et communautés de communes des actions déployées par Hérault Énergies
 - Accompagner l'ingénierie financière des actions des communes et communautés de communes en lien notamment avec les soutiens financiers portés ou rendus accessibles d'Hérault Énergies
 - Faciliter les échanges entre les parties, programmer des rencontres suivant les besoins et la demande et participer aux réunions de réseau départemental des conseillers initié par Hérault Énergies.
- Les engagements d'Hérault Énergies :
 - Transmettre toutes informations et données requises en sa possession pour la bonne mise en œuvre des missions du CEP du Pays
 - Informer des interventions sur le patrimoine public des communes ou communautés de communes également suivies par le CEP du Pays HLV
 - Présenter au Pays HLV les dispositifs déployés et leur évolution.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer afin de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer cette convention de partenariat et valider tous actes permettant la bonne mise en œuvre de cette articulation.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide la convention proposée

- Autorise le Président à signer tous documents permettant la bonne mise en oeuvre de ce projet.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 29 mars 2024

Le Président,
Jean ARCAS

